

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL Du 15 JANVIER 2018

L'an deux mil dix-huit,

Le 15 janvier à 20h30,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le 10 janvier 2018, s'est réuni au lieu habituel de ses assemblées.

Étaient présents : M. Michel ROCA, Maire, Mme Caroline CHANU, 1^{er} adjoint,

S. ANNE, R. BLIN, J. BEDOT- DESORMEAU, R LABROUSSE, H CHANU, G. FAUCON, G. LOUIS, P. LEHUGEUR, S MOURICE, P. POUPION, D. THÉRIN, *maires délégués de Valdallière.*

BACON M. BENOIT F. CANU N. COUVRY I. DENIS J. LECOQ M. LESTOQUOY C. MESNIER C. VAN ROMPU R. DESTIGNY H LEPAREUR S. PATUREAU P. BOBET A. DEPERROIS L. FERGANT F. LEGRIX C. HEUZÉ Y. LENAIN D. MATHÉLIER S. FREMONT G. OLIVIER D. NEMERY F. ROHEE A. SALLOT G. TREOL E. CALBRIS F. PIATAKOFF N. AUBRY J. GRIBEAUVAL B. HERTEN A. LEPAINTEUR P. MAZIER V. VALLEE D. LEGRIX J. QUENTIN DE COUPIGNY P. LEMARRE E. CHENE S. ENGUEHARD D. QUESNEE C. DURAND M. FEILLET JP. LETEINTURIER D. PRUNIER S. LAIR A LETEINTURIER S. PAUL R. BEUGNOT C. DARRAS A. DUMAINE M. GERMAIN G. GUERIN S. GUILLOUET JP. HUARD S. LEMARECHAL M. LEBAILLY N. LEQUERTIER M. MOINEAUX JP. RIVIERE S. CAILLY P. COURTOIS P. DUPLANT C. GRAINDORGE G. LALLEMAN M. LECHEVALLIER G. LOUVET N. SILLERE M. MARTIN I. FOURNIER A.

Pouvoirs :

DUCHEMIN D à BACON M. SIMON JM à FERGANT F. LEPAINTEUR A à FAUCON G. LE MOISSON G à ENGUEHARD D. TROUVE A à HUARD S. SUARD M à DUPLANT C.

Absents/Excusés :

F. BROGNIART BALLON V. HAMEL C. MILLE J. AUVRAY O. BARBÉ L. FOUASSE T. FRANCOIS N. JEANNE B. ROYER S. CARDIN I. HUARD B. LAUTOUR L. DUFAY F. DELHAYE S. FAUVEL D. MASSU D. LECHANOINE C. GAUTREAU J. PEDINI S. WIELGOSIK F. LIBOIS N. BRU N. EVERS G. GUIDONI-TARISSI D. BESNEHARD J. CHENEL B. FERREY-BACHELOT I. FAUCON P. JAMET G. MARIE JL. ROGER M. DUBOURG P. DUCHEMIN M. BOREL S. CHARLES E. LETELLIER J. DELALANDE B. HASLEY S. MAUPAS R. HASLEY Y. DEZERT M. MENNIER D. SCHROEDER A. SALLIOT M. LANGEVIN G. LEHERQUER B. LEPETIT C. POULAIN B.

Nombre de votants : présents : 81 pouvoirs : 6 Excusés : 49.

Formant la majorité des membres en exercice.

Madame CANU Nathalie est nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire présente ses vœux à l'occasion de la nouvelle année à tout le conseil. Le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents le procès-verbal de la réunion précédente.

1- Rythmes scolaires

Vu les décrets n°2012-77 et n°2017-1108, Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, Considérant que l'Etat a souhaité mettre en place, au plus tard à partir de la rentrée scolaire 2014-2015, une nouvelle organisation du temps scolaire des écoles primaires reposant sur 9 demi-journées d'enseignement tout en conservant un volume horaire hebdomadaire de 24 heures d'enseignement, Considérant qu'il a été introduit la possibilité de déroger à cette nouvelle organisation du temps scolaire pour revenir à un temps d'enseignement réparti sur 8 demi-journées d'enseignement, Considérant le courrier de l'inspecteur d'académie en date du 8 novembre dernier, Monsieur le Maire rappelle que l'objectif de cette réforme consiste à permettre aux enfants de mieux apprendre à l'école. En parallèle, les collectivités avaient la possibilité (et non l'obligation) de mettre en place des activités périscolaires sur les temps libérés dans la semaine.

Afin de prendre une décision, il est proposé d'analyser :

- Le résultat des questionnaires transmis aux parents et aux enseignants,
- Les impacts financiers du maintien à 4 jours et demi ou de l'instauration des 4 jours.

Près de 44% des parents sont favorables à la semaine à 4 jours et demi, contre 54% à la semaine à 4 jours. Cependant 87.5% des parents pensent que le moment de la journée où l'enfant est le plus en capacité d'apprendre de nouvelles choses est le MATIN, suivi par la totalité des enseignants.

La masse salariale affectée au périscolaire est de 960 000 € comprenant la restauration scolaire, la garderie et les activités périscolaires.

Le passage à 4 jours engendrerait une baisse du temps de travail global annuel de 1 756,6 heures concernant une dizaine de salariés en contrat. Soit une moins-value de 41 560 € au regard d'une organisation sur 4,5 jours.

Le « Fonds de soutien aux activités périscolaires » (dont la pérennité est incertaine) d'un montant de 39 750€ en 2017 serait logiquement supprimé en cas de passage à 4 jours.

Au niveau des transports scolaires, le reste à charge pour la collectivité est de 16 151.06 € pour la semaine de 4 jours ½, pour environ 13 000 € en ce qui concerne la semaine de 4 jours.

Débat : Mr HURALT, directeur de l'école de VIESSOIX intervenant sur invitation de Mr ROCA explique qu'en tant qu'enseignant et, pour le bien être des enfants, ce n'est pas souhaitable que la semaine soit entrecoupée deux fois. Il remercie Mme CHANU d'avoir organisé le planning actuel car celui-ci est régulier pour l'enfant mais aussi pour l'enseignant. Mme GUERIN donne son point de vue en tant qu'institutrice et défend le système des 4 jours ½ car celui-ci induit une meilleure distribution des matières enseignées.

Un conseiller s'interroge sur la pérennité de la subvention du conseil régional pour le transport scolaire, ce à quoi Mme CHANU rétorque que la commune n'a pas la compétence du transport, celle-ci incombe au conseil régional et il n'est pas envisageable qu'un jour le transport ne soit plus subventionné. Il peut être harmonisé, à savoir : un ramassage par point sécurisé, mais ce n'est pas d'actualité.

Mme CHANU précise, qu'au niveau financier, les résultats donnés ont été étudiés en intégrant le centre de loisirs le mercredi matin. Lors du passage à 4 jours ½, il avait été mis en place une harmonisation au niveau du ménage dans les classes et aussi du taux d'encadrement des enfants. Ceci explique la faible différence du coût.

Appelés à se prononcer sur le maintien de la semaine à quatre jours et demi ou sur le passage à quatre jours d'école, les conseillers municipaux votent :

POUR : 84

ABSTENTION : 1

CONTRE : 2

Monsieur ROCA remercie les conseillers du maintien de la semaine à quatre jours et demi.

2- Festival de comédie et de clown contemporain

Madame ANNE Sarah présente Mr LOPEZ directeur de la Cité Théâtre de CAEN, et en profite pour le féliciter sur la programmation de l'an passé. En effet, les spectacles proposés ont enthousiasmé la population de VALDALLIERE.

Monsieur LOPEZ commence par faire une rétrospective avant de présenter son projet pour 2018. Celui-ci inclurait :

- une résidence de création : « le songe d'une nuit d'été »
- un stage de découverte du jeu d'acteur
- des rencontres avec les troupes amateurs
- des actions avec ☞ La médiathèque de VASSY : spectacle jeune public, ateliers découvertes
☞ Le comité des fêtes et autres associations locales
- 4 spectacles « petites formes en liberté » dans des communes déléguées de VALDALLIERE.
- la seconde édition de « Vassy fais-moi rire », Salle P. Geoffroy-VASSY
 - * **Vendredi 15 juin 2018**, 20h30, « le songe d'une nuit d'été »
 - * **Samedi 16 juin 2018**, 11h30, 17h00, « représentation en plein air »
 - 19h00 « concert en plein air »
 - 21h00 « représentation à définir »
 - 22h30 soirée dansante
 - * **Dimanche 17 juin 2018**, de 11h00 à 18 h00 « représentation à définir ».

Le budget global de l'opération s'établit à 50 000€ financé par

- la région à hauteur de 15 000€
- les recettes de billetterie pour 10 000€
- le département, par une aide directe de 5 000€ et une aide indirecte sur un poste existant à la médiathèque, qui pilotera l'opération, permettant de couvrir le reste à charge.

Débat : Mr ROCA informe le conseil qu'il a obtenu une aide financière du Conseil Départemental pour financer le poste culturel dépendant de la médiathèque (environ 24 000 €). Mr ROCA précise aussi qu'il va solliciter d'autres partenaires tels que le crédit agricole, Enedis...Un conseiller demande si le prix des places sera le même que l'an passé, confirmation lui est faite.

Monsieur le Maire propose au conseil de se prononcer sur la deuxième édition de l'évènement « bocage Normand, Bocage Vivant » incluant le programme d'actions culturelles sur le territoire de VALDALLIERE et le festival « Vassy fais-moi rire ».

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents votent pour la reconduction du projet.

3- Groupe scolaire de VIESSOIX

Le cabinet d'architecture GRESHAM nous a remis la phase APD du projet de construction du groupe scolaire de VIESSOIX.

Planning prévisionnel de l'opération :

- 15 janvier 2018 : validation de la phase APD
- Fin janvier 2018 : dépôt du PC
- Mai 2018 : appel d'offres travaux
- Début juillet 2018 : remise des offres
- Septembre 2018 : passation des marchés de travaux
- Octobre 2018 : période de préparation
- Novembre 2018 : début des travaux
- Janvier 2020 : fin des travaux

Le projet comprend la construction de **1 708 m²** de bâtiments :

- École maternelle : 517 m²
- École élémentaire : 486 m²
- Salle de restauration : 242 m²
- Cuisine de production : 238 m²
- Garderie : 82 m²
- Bibliothèque centre de documentations : 64 m²
- Bureau direction/salle des maitres : 44 m²
- Locaux logistiques : 35 m²

Plan de financement de l'opération

Le cout global de l'opération s'établit à 4 483 591 € HT. Un emprunt de 1 500 000 € est d'ores et déjà contracté.

Au titre de l'année 2017, 157 500 € HT ont été consommés au titre des études (études, honoraires maîtrise d'œuvre, relevés divers).

En février les dossiers de demandes de subventions seront déposés auprès des services de l'Etat (DETR et FSIL). La demande portera sur un taux de financement de 40% de la dépense.

Débat : Mr PAVIE informe qu'il pourrait y avoir éventuellement une étude de projet pour l'installation de panneaux photovoltaïques sur la toiture du bâtiment des classes élémentaires (environ 400 m²). Monsieur PATUREAU remarque qu'il n'y a pas de préau au niveau du bâtiment abritant les maternelles. Mr ROCA précise que l'Education Nationale considère que les préaux en école maternelle n'ont pas lieu d'être, dans la mesure où les enfants ne sortent pas lorsqu'il pleut. Mr VALLEE demande confirmation sur le nombre de classes prévues, Mme CHANU dit que le nombre de classes est identique à l'actuel, c'est-à-dire 7 classes élémentaires et 4 maternelles. Un conseiller remarque qu'il n'y a pas de parking prévu dans le tableau de financement, Mr POUPION dit que les parkings sont déjà présents et ont été faits en amont. Mr ROCA est confiant sur l'appel d'offres ce qui limitera le coût total.

Interrogé, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Approuve l'Avant-Projet Définitif du groupe scolaire de VIESSOIX
- Autorise Mr Le Maire à solliciter les aides de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) et du Fonds de Soutien à l'Investissement Local (FSIL).

4- Modification du tableau des effectifs

Suite à la réussite d'un concours interne, le conseil municipal est invité à délibérer sur la modification du tableau des effectifs en :

- supprimant un poste d'adjoint administratif de 1^{ère} classe
- créant un poste de rédacteur.

Interrogé, Le comité technique a émis un avis favorable.

Invités par Mr le Maire, les conseillers municipaux votent à l'unanimité la modification présentée avec effet au 15 janvier 2018.

5- **Déclaration d'aliéner – commune déléguée de VASSY**

Dans le cadre de la sécurisation d'un carrefour situé à l'intersection de la RD310 et de la RD108, le conseil communal de VASSY souhaite procéder à l'acquisition d'une parcelle de terrain de 91 m² au prix de 910 € plus frais notariés d'un montant estimé à 470 €.

Cette acquisition se déroulera dans le cadre d'une procédure de déclaration d'intention d'aliéner un bien soumis à préemption.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve l'acquisition de cette parcelle et autorise Mr le Maire à faire les démarches nécessaires en vue de la procédure.

Monsieur le Maire remercie les conseillers de leur présence et les invite à la prochaine réunion qui aura lieu le LUNDI 29 JANVIER 2018 à 20 heures 30.

La séance est levée à 22 h 25.